

GUIDE BLEU

TRAVAIL PERSONNEL

2019 - 2020

ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE

SION



1. Collaboration de l'élève et du professeur répondant

Chaque élève est suivi pour son travail personnel par un professeur répondant. Pour que cette collaboration soit harmonieuse et fructueuse, l'élève doit respecter certaines règles fondamentales :

- prendre contact avec le professeur répondant pour fixer des entretiens réguliers (cinq au minimum avant la remise du travail écrit) ;
- répondre rapidement aux messages qui lui sont adressés (notamment par courrier électronique) ;
- être assidu et ponctuel aux rendez-vous ;
- transmettre à l'avance au professeur répondant les documents soumis à correction ou à discussion et préparer avec sérieux chacun des entretiens ;
- accomplir le travail demandé avec autonomie et en respectant les échéances ;
- faire preuve de rigueur et d'honnêteté et éviter tout plagiat partiel ou total, pratique inacceptable.

Le professeur répondant, de son côté, est chargé des tâches suivantes :

- discuter et accepter le thème proposé par l'élève ;
- fixer avec l'élève le contenu, les objectifs et les échéances du travail personnel ;
- examiner le sujet, la problématique et le plan élaborés par l'élève ;
- s'entretenir régulièrement avec l'élève et le soutenir dans ses démarches (recherche et analyse critique des informations, recherche sur le terrain, travail de rédaction) ;
- compléter et signer le bilan de chaque entretien (ou un document équivalent) ;
- évaluer le travail personnel (travail écrit, démarche et présentation orale) et compléter le document « Annexe à l'évaluation ».

2. Élaboration et rédaction

Les étapes ci-dessous sont esquissées pour clarifier le chemin à parcourir. Elles ne représentent pas une suite chronologique impérative et contraignante ; au contraire, dans la réalité, elles s'imbriquent et se chevauchent.

Mises au point

Le travail personnel n'est en aucun cas un simple résumé d'ouvrages et d'articles. C'est un véritable travail d'analyse et de synthèse, de critique et de réflexion personnelle, voire de recherche originale. Une attention toute particulière doit être portée à la démarche et à la présentation du travail, car ce sont elles qui lui confèrent sa scientificité.

Le travail est argumenté et peut faire l'objet d'une discussion. Cela signifie qu'on peut suivre en détail la chaîne d'informations et de raisonnements qui conduisent à la conclusion et, dans le cas d'une recherche, qu'on peut reproduire cette chaîne pour la vérifier. Une démarche scientifique implique donc, entre autres :

- le respect des règles de logique et de raisonnement ;
- l'exposé complet de la démarche choisie ;
- la citation exacte et complète des sources ;
- la publication complète des données, statistiques ou autres ;
- un examen critique de la démarche, des données et des résultats.

Ce qui n'est ni vérifiable ni discutabile n'est pas scientifique.

Choix du thème

Un thème représente un domaine suffisamment vaste pour servir de base à une réflexion. Il s'agira ensuite de définir, à l'intérieur de ce domaine, un sujet relativement restreint pour le travail personnel.

Compilation et recherche

Par travail de compilation, on entend le rassemblement d'informations sur un thème, avec analyse et critique présentant différents points de vue et débouchant sur un débat et, éventuellement, sur l'expression d'un point de vue personnel. Exemple : « Quelles sont les limites des organisations non gouvernementales dans l'aide humanitaire ? »

Le travail de recherche est l'étude d'un sujet avec des observations personnelles formulées sur la base d'enquêtes, de questionnaires, d'entretiens. Exemple : « L'influence des distributeurs automatiques d'aliments sur les habitudes alimentaires des élèves de l'École de culture générale de Sion. »

L'élève devra combiner ces deux types de travail : le travail personnel comporte obligatoirement une partie pratique (recherche sur le terrain).

Documentation, lecture et réflexion

Le thème choisi a sûrement déjà fait l'objet d'études. Même une recherche originale se base sur des informations antérieures et sur des recherches similaires. L'utilité de recherches bien ciblées sur Internet est indéniable, mais les sites ne peuvent constituer la base principale des sources. À la médiathèque de l'école et à la bibliothèque cantonale, l'élève trouvera des ouvrages de référence récents et des ouvrages fondamentaux sur le thème choisi ; il sélectionnera les sources pertinentes et établira une bibliographie critique, recueillera et classera la documentation utile. Ses premières lectures l'aideront à mieux

comprendre le thème et à se donner une vue d'ensemble du travail qui l'attend ; elles nourriront une réflexion nécessaire au choix d'un sujet précis et clairement délimité.

Pour chaque document étudié, l'élève rédigera une fiche de lecture comprenant, outre des citations du texte et des développements personnels, les renseignements qui figureront dans la bibliographie du travail :

- le nom et le prénom de l'auteur (personne ou institution) ;
- le titre complet de l'ouvrage ou de l'article ;
- le nom de l'éditeur, ainsi que le lieu et la date de l'édition ;
- les pages citées ;
- l'adresse et la date de consultation pour les sites Internet.

Il importe de prendre des notes suffisamment claires pour être en mesure de distinguer par la suite les éléments tirés de l'ouvrage consulté des considérations personnelles sur cet ouvrage.

Du thème au sujet, du projet au travail achevé

Tout au long de la phase de lecture et de réflexion, l'élève notera et classera les questions qui se posent et qui pourraient faire l'objet de recherches ultérieures. Pour pouvoir travailler convenablement et éviter de se perdre dans un sujet, il est essentiel de partir d'une question clairement énoncée.

Conseil : il vaut mieux faire un bon travail sur un sujet restreint que de survoler à tire-d'aile un domaine trop vaste.

Ce sont le choix d'une problématique claire et cohérente, la définition d'un contenu et d'objectifs précis, l'élaboration d'une méthodologie particulière (démarches, moyens) permettant d'atteindre les buts fixés, qui feront du thème un véritable sujet de travail. L'aboutissement de cette étape sera la rédaction du projet définitif et du plan détaillé.

De l'élaboration du projet et du plan à l'achèvement de la rédaction, les tâches de l'élève sont diverses : poursuivre la collecte d'informations pertinentes ; approfondir la connaissance des ressources documentaires, préparer et effectuer une recherche sur le terrain (observations, interviews, sondages, enquêtes, etc.)¹, puis interpréter les données réunies et les résultats obtenus ; rédiger les parties du travail avec un souci d'unité, de cohérence et de fluidité, sans jamais perdre de vue la problématique et les objectifs.

¹ Les sondages et enquêtes écrites destinés aux classes doivent être soumis à l'approbation de la direction. Par ailleurs, les élèves ne sont pas autorisés à passer dans les classes durant les heures de cours pour les besoins de leur enquête.

Respect des sources

Il est bien sûr légitime d'utiliser les informations glanées au cours de ses lectures et de ses recherches, à condition d'obéir à certaines règles élémentaires. L'authenticité doit être assurée : il n'est jamais permis de reproduire partiellement ou intégralement les écrits d'autrui, quelle que soit la source (livre, revue, journal, site Internet), en les faisant passer pour les siens. Le plagiat est considéré comme une tricherie, et l'élève fautif, manquant d'honnêteté intellectuelle et prétendant à une note qu'il ne mérite pas, s'expose à une sanction sévère.

Afin de respecter la propriété intellectuelle et les droits des auteurs, il faut mentionner ses sources dans tous les cas suivants :

- référence à des idées, à des opinions, à des théories d'autres personnes ;
- utilisation de données, de graphiques, d'illustrations, etc. ;
- citation, textuelle ou non, d'un document écrit ou de propos recueillis lors d'un entretien.

La bibliographie regroupe toutes les sources utilisées. Les informations sont présentées avec exactitude, ce qui permet :

- au lecteur de retrouver facilement l'ouvrage et la page mentionnée, c'est-à-dire de vérifier les sources ;
- au professeur répondant d'évaluer le travail personnel ;
- à de futurs lecteurs d'aller plus loin dans leurs recherches et dans leurs réflexions.

3. Présentation et composition du travail personnel

Le travail personnel doit être dactylographié et présenter les caractéristiques de base suivantes :

- protection solide du contenu (feuille d'acétate sur la couverture et dernière page légèrement cartonnée) ;
- reliure adéquate (**thermocollage obligatoire pour l'exemplaire remis au secrétariat au minimum**) ;
- longueur de 8-15 pages de texte au format A4 (introduction, développement et conclusion – les autres parties ne sont pas comprises dans ce nombre) ;
- pages numérotées (Word : menu « Insertion » → « Numéros de page ») ;
- police de caractère Arial et taille 12 (ou un équivalent) ;
- marges de 2,5 cm à gauche et à droite, en haut et en bas du texte ;
- texte justifié, interligne simple.

Page de titre

Aucun modèle n'est imposé à l'élève, qui peut laisser libre cours à sa créativité. Toutefois, les informations suivantes figureront impérativement sur la page de titre du travail personnel :

- le titre complet du travail, correspondant non pas au thème général, mais au sujet restreint formulé sous la forme d'une question ou de composantes ;
- le prénom et le nom de l'élève ;
- le prénom et le nom du professeur répondant ;
- la mention « École de culture générale de Sion » ;
- l'année scolaire.

L'élève veillera à harmoniser la présentation et sera attentif à la proportion entre les éléments, surtout en cas d'absence d'illustration.

Table des matières

La table des matières suit immédiatement la page de titre. Elle est détaillée (titres et sous-titres) et indique la pagination. Il va de soi que son contenu doit correspondre rigoureusement au texte.

Introduction, développement et conclusion

L'élève s'assure de distinguer clairement les parties et les sous-parties de son travail (avec titres, numérotation, retraits, tailles de caractère différentes, emploi des majuscules et de l'italique, etc.). Il soigne également le découpage des paragraphes. La structure du texte doit apparaître au premier coup d'œil.

L'introduction du travail personnel comporte obligatoirement les parties suivantes :

- présentation du sujet et des raisons qui ont amené l'élève à ce choix ;
- formulation d'une problématique en quelques phrases (ensemble de problèmes ou de questions que soulève le sujet choisi : « Qu'est-ce que je veux comprendre ? ») ;
- formulation d'hypothèses (réponses présumées à ces problèmes ou questions qui orientent la recherche : « Qu'est-ce que je connais sur le sujet à ce stade ? ») ;
- présentation de la méthodologie, c'est-à-dire des démarches et des moyens d'analyse (recherche bibliographique, interviews, questionnaires, etc. : « Comment vais-je répondre aux questions ? »).

Dans le développement, l'élève analyse le sujet et répond aux questions soulevées. Il s'appuie sur des sources théoriques et intègre dans les différentes parties du texte les éléments fournis par la recherche pratique menée sur le terrain.

La conclusion est l'occasion de résumer les résultats de la recherche, de dresser le bilan du travail et d'élargir la réflexion.

Bibliographie et annexes

Toutes les sources utilisées pour l'élaboration du travail personnel et/ou citées dans le texte doivent être consignées dans la bibliographie.

Les différentes annexes (par exemple des questionnaires, des tableaux statistiques, des comptes rendus d'entretiens, des extraits de statuts ou de lois, des documents complémentaires utiles) figurent à la fin du travail personnel.

La bibliographie et les annexes ne sont pas accompagnées d'un numéro de chapitre.

4. Évaluation

La version définitive du travail écrit est à remettre au professeur répondant **au plus tard le 4 novembre 2019**.

Pour être évalué, le travail écrit doit répondre aux conditions suivantes :

- travail entièrement personnel, sources citées ;
- travail complet (avec page de titre, table des matières, introduction, développement, conclusion, bibliographie et annexes diverses) répondant à la problématique exposée ;
- travail conforme aux indications du professeur répondant, rédigé et mis en page correctement, respectant les normes APA pour la rédaction des références bibliographiques et les citations (→ guides de la Médiathèque santé Sion) ;
- travail en trois exemplaires : un pour le professeur répondant, un pour l'élève et **un exemplaire thermocollé remis au secrétariat**.

Conformément aux Directives, le travail personnel est d'abord évalué dans sa forme écrite, puis doit être présenté oralement devant le professeur répondant et un expert. L'élève peut inviter d'autres personnes après en avoir adressé la demande à son professeur répondant.

La partie du formulaire d'évaluation consacrée à la présentation orale comporte le critère suivant : « Apport d'éléments nouveaux ou approfondissement d'un aspect du travail ». Il s'agit bien d'approfondir un aspect du travail ou de l'aborder sous un angle différent par rapport à l'écrit et non pas de laisser de côté un élément important pour pouvoir le présenter à l'oral.

Une fois le formulaire d'évaluation complété et validé par le professeur répondant et l'expert, la note du travail personnel peut être communiquée à l'élève. Elle figure en tant que discipline sur le certificat.



Directives du 31 octobre 2009

relatives à

l'accomplissement et à l'évaluation du travail personnel des élèves des Écoles de culture générale (ECG)

Préambule

Le plan d'études cadre des Écoles de culture générale de la CDIP du 9 septembre 2004 prévoit la réalisation d'un travail personnel pour les candidats au certificat : « *Le travail personnel fait partie intégrante de la formation ECG. Son but est de permettre à l'élève de faire la preuve de sa capacité à résoudre un problème de façon autonome et en présenter la solution.* »

Il s'agit d'analyser en profondeur un sujet déterminé. À travers la description de la démarche suivie, il convient de montrer comment le travail a été organisé et structuré, quels sont les liens qui ont été établis et les conclusions qui ont été tirées. Le thème du travail personnel peut être en relation avec les domaines d'études ou avec les options de formation préprofessionnelle.

Le travail personnel doit être un travail réalisé de manière autonome. Il peut prendre la forme d'un travail de recherche et de rédaction ou celle d'une création artistique. L'élève bénéficie du suivi d'un enseignant ou d'une enseignante pendant l'élaboration de ce travail. Le travail personnel peut aussi être réalisé dans le cadre d'un travail de groupe. Il doit être achevé avant les examens de certificat et il fait l'objet d'une évaluation qui figure dans le certificat de culture générale. »

Le règlement valaisan de l'École de culture générale du 3 juin 2008 exige que la version définitive du travail personnel soit remise pour que l'élève puisse se présenter aux examens finaux. D'autre part, le travail personnel fait l'objet d'une note figurant en tant que discipline sur le certificat.

1. Objectifs du travail personnel

Le travail personnel doit permettre à l'élève de :

1. approfondir un thème, en rapport ou non avec l'option choisie ;
2. formuler le contenu et les objectifs du travail, et d'en établir le plan ;
3. apprendre à gérer le temps ;
4. rassembler une documentation variée ;
5. se familiariser avec des techniques expérimentales (tests, enquêtes, interviews, expériences, etc.) ;
6. témoigner d'un sens de l'organisation et d'un esprit critique ;

7. rédiger un texte de manière concise et correcte ;
8. savoir utiliser l'outil informatique pour le réaliser ;
9. exposer le résultat de ses recherches lors d'une présentation orale.

2. Choix du sujet

Le thème du travail personnel peut être proposé par les enseignants de l'école ou par l'élève.

Le sujet doit être accepté par le professeur répondant.

Le traitement du sujet doit impliquer une démarche personnelle.

3. Organisation du travail personnel

Le travail personnel doit être réalisé de manière autonome. Toutefois, il peut être réalisé dans le cadre d'un travail de groupe, à condition que l'évaluation permette de mesurer les compétences de chacun.

Lors d'un premier entretien, au plus tard à la rentrée scolaire de l'année du certificat, l'élève et le professeur répondant du travail personnel fixent les objectifs et le calendrier.

Pendant la durée du travail personnel, le professeur répondant :

- tient un carnet de bord que l'élève signe après chaque entretien ;
- suit le travail de l'élève par des entretiens réguliers.

Le travail personnel est rendu à la mi-janvier au plus tard. Il est corrigé par le professeur répondant.

4. Présentation du travail écrit

Le travail est dactylographié.

Longueur : 8 à 15 pages de texte (format A4).

Caractère : Arial 12.

Marges de gauche et de droite, marges supérieures et inférieures : 2,5 cm.

La page de titre, la table des matières, la bibliographie, les illustrations, les photos, les graphiques ne sont pas compris dans le nombre de pages demandées.

Bibliographie : chaque fois qu'un auteur est cité de manière directe ou indirecte, on doit en donner la référence. Aussi la bibliographie contiendra la liste de tous les ouvrages utilisés.

Le travail est rédigé en trois exemplaires :

- un pour le professeur répondant ;
- un pour la bibliothèque de l'école ;
- un pour l'élève.

5. Évaluation

L'évaluation du travail personnel repose sur les critères suivants :

- contenu et architecture du travail ;
- pertinence de la démarche ;
- valeur de l'argumentation ;
- qualité de la langue ;
- qualité et diversité des sources ;
- qualité de la présentation ;
- engagement de l'élève dans le travail ;

- respect du calendrier (échéances) ;
- qualité de la présentation orale.

6. Validation

Le travail personnel est évalué :

- pour le travail écrit et la démarche par le professeur répondant ;
- pour la présentation orale par le professeur répondant et un expert.

Le travail est évalué sur 100 points avec la répartition suivante :

- 50 points pour le travail écrit ;
- 25 points pour la démarche ;
- 25 points pour la présentation orale.

Le calcul de la note finale se fait selon la formule suivante : $(\text{nombre de points}/20)+1$. La note est arrondie au dixième.

L'étudiant doit avoir remis son travail définitif et l'avoir défendu par oral afin de pouvoir se présenter aux examens de certificat.

Le titre et la note finale du travail personnel figurent dans le procès-verbal d'examens.

LE CHEF DU DÉPARTEMENT
DE L'ÉDUCATION DE LA CULTURE
ET DU SPORT

Claude Roch

Sion, le 30 novembre 2009



**TRAVAIL PERSONNEL
ECG**

Mise en application des Directives du DECS du 31 octobre 2009

1. Objectifs du travail personnel

Se référer aux Directives.

Si nécessaire, une personne ressource garantit l'exactitude des connaissances pures.

2. Choix du sujet

L'élève peut choisir l'un des thèmes formulés par des professeurs de l'école ou proposer son propre thème.

Il est recommandé que le thème du travail personnel soit en lien avec les domaines du social et/ou de la santé et/ou de la pédagogie.

L'élève détermine ensuite avec son professeur répondant le sujet précis qui sera traité dans le travail personnel.

3. Organisation du travail personnel

Le calendrier doit être respecté.

L'élève et le professeur répondant doivent **se rencontrer au minimum cinq fois** pour la réalisation du travail personnel. Un document spécifique (formulaire « Carnet de bord » ou tout autre document équivalent) rend compte de chaque entretien.

L'échange de courriels entre l'élève et le professeur répondant peut tenir lieu de rencontre. Les courriels eux-mêmes sont alors considérés comme un bilan d'entretien.

4. Présentation du travail écrit

Se référer à la section correspondante dans le Guide.

5. Évaluation

Se référer au formulaire d'évaluation.

Consignes pour la présentation orale :

- Conditions Le professeur répondant est accompagné obligatoirement d'une personne remplissant la fonction d'expert. L'élève présente son travail soit seul, soit devant une classe, soit devant des personnes invitées, avec l'accord préalable du professeur répondant.
- Durée 20-30 minutes.
- Déroulement 10-15 minutes, présentation par l'élève ;
10-15 minutes, questions du professeur répondant et de l'expert.

6. Validation

Se référer aux Directives et au formulaire d'évaluation.

7. Remarques

- Les élèves non promus en 3^e année peuvent réaliser leur travail personnel durant leur année de redoublement selon une décision prise en accord avec le professeur répondant à la fin du mois de juin.
- Si l'élève ne se présente pas à une convocation du professeur répondant ou si le travail demandé n'a pas été fait dans les délais prévus, le contrat de collaboration peut être rompu. Dès lors, l'élève doit trouver un nouveau professeur répondant, recommencer son travail et le terminer dans les délais fixés.

Anne-Lucie Vergères
Directrice

Carnet de bord
Bilan d'entretien
TRAVAIL PERSONNEL
ECG

Bilan n°

A/ OBJET DE L'ENTRETIEN (par l'élève, à préparer avant l'entretien)

<p>Étapes réalisées, ce qui a été acquis depuis le dernier entretien</p>	
<p>Proposition(s) de modification(s) s'il y a lieu</p>	

B/ BILAN DE L'ENTRETIEN (par le professeur)

<p>Appréciation du travail présenté</p>	
<p>À réaliser pour le prochain entretien</p>	

Lieu et date :

Signature de l'élève :

Signature du professeur :



A/ CONTRAT DE COLLABORATION

Élève : Classe :

Option : Santé/Pédagogie Social/Pédagogie

Professeur répondant :

B/ SUJET DU TRAVAIL PERSONNEL (TP)

Titre du TP (pour certificat)	
-----------------------------------------	--

C/ ÉVALUATION DU TRAVAIL ÉCRIT

1. Architecture du travail		5 points	
2. Traitement du sujet	Rigueur et exactitude Qualité de la réflexion personnelle	10 points	
3. Sources	Bibliographie, enquête, interview (qualité, quantité, diversité, utilisation) Références dans le travail	15 points	
4. Rédaction	Titre du travail Qualité de l'expression (orthographe, syntaxe, style, vocabulaire)	10 points	
5. Document	Qualité de la présentation et de la mise en page	10 points	
Total		50 points	

D/ ÉVALUATION DE LA DÉMARCHE

6. Démarche et compétences	Esprit d'initiative et originalité Engagement Respect des échéances Respect des conseils et des consignes Qualité des documents intermédiaires (lettres, questionnaires, etc.)	25 points	
-----------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------	--

Lieu et date :

Signature du professeur répondant :

E/ ÉVALUATION DE LA PRÉSENTATION ORALE

7. Maîtrise du sujet	Connaissance du sujet Synthèse du contenu Apport d'éléments nouveaux Réponses aux questions	15 points	
8. Qualité de la présentation	Qualité de l'expression Dynamique de la présentation Gestion du temps Gestion et qualité du/des support/s	10 points	
Total		25 points	

Lieu et date :

Signature de l'expert :

Signature du professeur répondant :

F/ NOTE DU TRAVAIL PERSONNEL

Total de points	Note arrondie au dixième (Nombre de points / 20) + 1

Signature du professeur répondant :

Signature de la direction :

Évaluation : indicateurs et révélateurs

Évaluation du travail écrit

1. Architecture du travail	Présence de toutes les parties du travail	Le travail comporte toutes les parties énumérées aux pages 5-6 du Guide bleu.	/ 2
	Équilibre entre les parties du travail	Les proportions suivantes sont respectées : 10% du travail consacré à l'introduction, 80% au développement, 10% à la conclusion.	/ 1,5
	Ordre des parties du travail	Les parties du travail sont organisées selon un ordre logique.	/ 1,5
2. Traitement du sujet	Rigueur du traitement du sujet	La problématique (hypothèses du travail) est définie clairement, puis traitée de manière scientifique, avec pertinence et précision.	/ 4
	Exactitude du contenu du travail	Les informations et les raisonnements qui conduisent aux conclusions du travail sont fondés et vérifiables.	/ 4
	Qualité de la réflexion personnelle	Appréciation globale du répondant.	/ 2
3. Sources	Quantité et diversité des sources	Le travail est appuyé sur des sources théoriques (livres, articles, sites Internet, etc.) et pratiques (enquête, interviews, etc.).	/ 5
	Qualité des sources	Les sources retenues sont pertinentes et actuelles.	/ 5
	Utilisation des sources	L'élève emploie ses sources avec pertinence, fait preuve d'esprit de synthèse et intègre toutes les références utiles dans son travail.	/ 5
4. Rédaction	Qualité du titre du travail	Le titre est pertinent, correspond au contenu du travail.	/ 0,5
	Aisance de la lecture	La rédaction du travail (cohérence et présence d'un fil conducteur) permet une lecture aisée.	/ 4,5
	Orthographe, syntaxe, style et vocabulaire	Les règles sont respectées ; le style est personnel et agréable (appréciation globale du répondant).	/ 5
5. Document	Qualité de la présentation et de la mise en page	Les indications fournies dans le Guide bleu sont respectées (caractéristiques de base, page de titre, table des matières, parties et sous-parties, paragraphes, illustrations, citations, notes de bas de page, bibliographie).	/ 10

Évaluation de la démarche

6. Démarche et compétences	Esprit d'initiative et originalité	/ 5
	Engagement	/ 5
	Respect des échéances	/ 5
	Respect des conseils et des consignes	/ 5
	Qualité des documents intermédiaires (lettres, questionnaires, etc.)	/ 5

Évaluation de la présentation orale

7. Maîtrise du sujet	Connaissance du sujet	/ 5
	Synthèse du contenu	/ 5
	Apport d'éléments nouveaux ou approfondissement d'un aspect du travail	/ 2
	Réponses aux questions	/ 3
8. Qualité de la présentation	Qualité de l'expression	/ 2,5
	Dynamique de la présentation	/ 2,5
	Gestion du temps	/ 2,5
	Gestion et qualité du/des support/s	/ 2,5

Calendrier

1 ^{er} février 2019	Présentation aux classes de 2 ^e année et distribution de tous les documents relatifs au travail personnel (formulaire d'inscription, bilan d'entretien, Guide bleu et Guide pour les Normes APA).
Jusqu'au 15 mars 2019	Choix du thème et préparation de l'inscription pour le travail personnel avec le professeur répondant.
15 mars 2019	Dernier délai pour la remise de l'inscription dûment complétée à la direction.
Mars 2019	Validation des inscriptions par la direction.
Mars-novembre 2019	Élaboration du travail personnel par l'élève sous la supervision du professeur répondant (voir l'échéancier suggéré à la page suivante).
19 juin 2019	Le plan, la problématique et la bibliographie du travail personnel doivent être établis.
21 octobre 2019	Dès cette date, le professeur répondant ne corrige plus le travail personnel.
4 novembre 2019	Remise de la version définitive du travail personnel au professeur répondant pour évaluation de l'écrit et de la démarche, ainsi qu'au secrétariat pour archivage.
Jusqu'au 24 janvier 2020	Présentation orale du travail personnel et remise à la direction par le professeur répondant de l'évaluation complète accompagnée de l'annexe à l'évaluation.